



07.12.2016 - 08:45 Uhr

## L'ACS est opposé à l'introduction insidieuse d'un roadpricing

Bern (ots) -

L'Automobile Club de Suisse (ACS) s'étonne qu'avec l'introduction prévue de l'e-vignette, le Conseil fédéral veuille mettre un terme au système de la vignette autocollante qui est efficace, d'un coût avantageux et qui a fait ses preuves. L'ACS s'oppose vigoureusement à l'introduction insidieuse d'un roadpricing auquel l'e-vignette ouvrirait les portes. Il craint par ailleurs que l'e-vignette permette abusivement une surveillance totale de l'automobiliste.

L'Automobile Club de Suisse (ACS) se prononce très clairement contre l'introduction insidieuse d'un roadpricing. Avec l'introduction de l'e-vignette, le Conseil fédéral ouvre la porte au roadpricing. Cela permettrait à la Confédération de créer une nouvelle taxe routière supplémentaire intolérable sur le dos des automobilistes. Il est également évident que le changement de système de l'autocollant à l'e-vignette occasionnerait des coûts supplémentaires importants que frapperaient en premier lieu les citoyens suisses. De plus, des questions urgentes en rapport avec la protection des données restent totalement sans réponse. L'ACS craint par ailleurs que l'on puisse avoir recours à l'e-vignette pour surveiller totalement les automobilistes. Dans l'optique de l'ACS, il est tout de même très étonnant que le Conseil fédéral s'occupe de questions mineures comme l'abolition de la vignette autocollante au lieu de s'occuper des questions existentielles et urgentes de la mobilité future. C'est pourquoi l'ACS demande au Conseil fédéral de se pencher d'abord sur le thème de la mobilité future en général avant de songer à apporter des solutions à des questions de détail. Dans ce domaine aussi, une planification qui va du général au particulier est non seulement judicieuse, mais absolument indispensable.

L'Automobile Club de Suisse ACS a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève et a pour but de regrouper les automobilistes en vue de défendre leurs intérêts en rapport avec la politique des transports, le tourisme, le sport et tous autres intérêts liés à l'automobilisme comme la protection des consommateurs et la protection de l'environnement. Il accorde une attention particulière à la législation routière et à son application. Il s'engage pour la sécurité routière.

Contact:

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter:

- Thomas Hurter, président central de l'ACS, tél. 079 634 51 79

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100796659> abgerufen werden.